

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE ROCHESSAUVE**

République Française – Département de l'Ardèche

Date de convocation : 01/03/2022

Date d'affichage : 18/03/2022

Le quinze mars de l'an deux mil vingt deux

à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de ROCHESSAUVE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Sébastien VERNET, Maire.

**Nombre de**

**Conseillers :**

En exercice : 11

Présents : 08

Votants : 08

**Etaient présents :** BENLIAN Lydie, ZAESSINGER Cécile, VERNET Sébastien, VIDAL Carine, AMBLARD Gilles, MOUTON Josiane, BASSET Anselme, CLAUZIER Manon

**Etaient excusés :** SABOT Nicolas, GAT Nicolas, KHOUNI Jamila

**Secrétaire de Séance :** BASSET Anselme

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION POUR LA SECURISATION ET L'AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DU VILLAGE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de sécurisation et d'aménagement de la traversée du village. Ce projet regroupe plusieurs interventions, à savoir :

- Création d'une terrasse sécurisée devant le bar
- Mise en place d'aménagements afin de ralentir les véhicules dans la traversée du village
- Création d'un espace végétalisé ...

Il présente au Conseil Municipal l'estimation établie par le SDEA selon la convention d'assistance et de maîtrise d'ouvrage du 18/11/2020.

Le coût total de cette opération se porte à 60801.50€ HT,

Ce projet pourrait bénéficier d'une subvention de la région, à hauteur de 40 % du coût total HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

**APPROUVE** le devis présenté s'élevant à 60801.50€ H.T

**SOLLICITE** l'aide financière de la région dans le cadre du Bonus Ruralité 2022 pour un montant de 24320.60€ HT

**DECIDE** d'affecter la dépense en section d'investissement, article 2151.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Sébastien VERNET

